|  |  |
| --- | --- |
|  | Lycée ProfessionnelDes métiers des services à la personne et aux entreprises Léon de LépervancheINFORMATION AUX FAMILLESRENTREE 2021SITUATION SANITAIRE |

Lundi 16 aout 2021

Madame, Monsieur,

Cette année encore la rentrée scolaire se fait dans des conditions de crise sanitaire.

**PROTOCOLE SANITAIRE**

Nous commençons l’année en niveau 2 du protocole sanitaire : nous accueillons tous les élèves en présentiel, le port du masque est obligatoire pour les élèves et les personnels à l’intérieur des salles comme dans les espaces extérieurs, les gestes barrière doivent être scrupuleusement appliqués.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre, afin d’assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels. Il est à noter qu’aucune chaine de contamination n’a été à déplorer durant toute l’année scolaire 2020/ 2021 au lycée Lépervanche.

**VACCINATION**

Toutefois, la situation sanitaire n’a jamais été aussi dégradée qu’actuellement et les taux d’incidence chez les jeunes sont très élevés. Le virus circule très activement chez les 11 / 18 ans.

 A ce jour, **seule la vaccination protège contre les formes graves de la maladie et réduit les risques de transmission** à l’entourage.

 Par ailleurs, en cas de fermeture de classe pour cas COVID, seuls les élèves vaccinés pourront continuer les cours en présentiel au lycée, sauf avis contraire de l’ARS.

**Enfin, de nombreuses entreprises et secteurs d’activité demandent aux élèves d’être vaccinés pour pouvoir effectuer leur stage chez eux. Ces stages sont indispensables à l’obtention du diplôme visé**.

C’est pourquoi, à la demande du Ministère et de l’Académie, l’ARS met en place, au lycée Lépervanche, un

**centre de vaccination éphémère pour les élèves VOLONTAIRES, les 30 et 31 Aout 2021**.

Les élèves vont bénéficier d’une information sur la vaccination et pourront, s’ils le souhaitent, obtenir leur première injection, dans les meilleures conditions.

 **Les élèves de moins de 16 ans** ont besoin d’une autorisation parentale et de la fiche de renseignement pré-vaccinale, remplie par un responsable légal.

**Pour les élèves de plus de 16 ans**, l’autorisation parentale n’est pas nécessaire et le jeune peut lui-même remplir sa fiche pré-vaccinale.

**Ces documents dument remplis devront être déposés à la vie scolaire au plus tard le lundi 23 aout 2021 pour les élèves de 1ère année et le jeudi 26 aout pour les deuxièmes et troisièmes année.**

**Le jour de la vaccination**

* **l’élève mineur devra se présenter muni de la carte vitale d’un des parents ou de l’attestation de droits (ou éventuellement une photo de la carte vitale sur smartphone) ainsi que sa pièce d’identité.**
* **L’élève majeur ou l’adulte devra présenter sa carte vitale et sa pièce d’identité.**

**Cordialement**

 **La Direction**